

Niort, le 25 juillet 2005

Ministère de l'agriculture,
de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité
78, rue de Varenne
75007 PARIS

GG/FD/250701

A l'attention de M. Dominique BUSSEREAU,
Ministre

Monsieur le Ministre,

J'attire votre attention sur les préoccupations des personnels du Lycée Professionnel Horticole de Niort concernant la loi de décentralisation de juillet 2004 et ses conséquences en matière de personnels à la fois enseignants et non-enseignants, dès la rentrée de septembre 2005.

La volonté de réduire le nombre de fonctionnaires dans l'enseignement agricole a bloqué les recrutements des personnels non enseignants. Les départs à la retraite, la mutation d'un Ouvrier Professionnel et la non-reconduction d'un contrat de remplacement sur poste vide laissent 4 postes vacants au 1^{er} septembre 2005.

En ce qui concerne l'enseignement, l'application des nouvelles grilles horaires, en rupture avec les référentiels de formation, se traduit par une diminution du temps scolaire pour un même contenu, par la disparition du soutien scolaire et par le relèvement des seuils de dédoublement. Dès lors, la qualité de l'enseignement se dégrade, les emplois contractuels sont remis en question, des mutations d'office pour les titulaires sont prévisibles.

Cette situation ne permettra pas à l'établissement de fonctionner dans des conditions normales.

Face à ces difficultés de gestion tant dans le domaine administratif que dans le domaine de l'enseignement, en raison de la diminution des moyens budgétaires, les personnels du Lycée Professionnel Horticole de Niort souhaitent anticiper une situation grave de dysfonctionnement de leur établissement et demandent que des solutions soient d'ores et déjà envisagées.

Aussi, je vous demande de bien vouloir étudier précisément la situation de cet établissement, afin d'éviter une dégradation de son mode de fonctionnement qui jusqu'à présent a apporté toute satisfaction aux élèves, aux enseignants et personnels administratifs.

Vous remerciant de l'intérêt que vous saurez porter à ce dossier, je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Geneviève GAILLARD

Niort, le 25 juillet 2005

Lycée Professionnel Horticole
130, route de Coulonges
BP 2008
79011 NIORT Cedex 09

A l'attention des Personnels

GG/FD/250702

Mesdames, Messieurs,

J'ai bien reçu votre courrier portant à ma connaissance vos préoccupations exprimées lors de votre Assemblée Générale du 24 juin dernier relatives à la loi de décentralisation de juillet 2004 et ses conséquences en matière de personnels à la fois enseignants et non-enseignants, dès la rentrée de septembre 2005. Je vous en remercie.

Consciente de la dégradation de fonctionnement dont sera atteinte votre établissement, des conditions de travail de plus en plus difficiles pour les enseignants, d'une moindre qualité d'enseignement offert aux élèves, j'envoie, ce jour, lundi 25 juillet 2005, un courrier au Ministre de l'Agriculture, par lequel je lui demande de bien vouloir étudier la situation du Lycée Professionnel Horticole de Niort et envisager des solutions aux problèmes que vous avez soulignés.

Bien sûr, je ne manquerai pas de vous tenir informés de la réponse qui me sera faite.

Vous assurant de l'intérêt que j'accorde à ce dossier, je vous prie d'accepter, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève GAILLARD